

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2023**

Date de convocation : Le 29 mars 2023

Date d'affichage : **12 AVR. 2023**

| N° de délibération | Sujet  | Résumé  | Résultat du vote                      |
|--------------------|--|---|---------------------------------------|
| 2023/28            | Admissions en non-valeur de créances éteintes  | Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par les Tribunaux de Commerce de Paris et d'Angers, pour un montant total de 4 566,24 Euros sur le Budget Principal.  | Adoptée à l'unanimité                 |
| 2023/29            | Fiscalité Directe Locale - Année 2023 - Fixation du taux de la Taxe d'Habitation   | Fixation du taux de la taxe d'habitation pour 2023 à 17,62 %, pour une variation de 0 % par rapport au taux de base communal.   | Adoptée à l'unanimité                 |
| 2023/30            | Budget 2023 - Décisions Modificatives  | Approbation des décisions modificatives relatives au budget principal (château, espace parents, coordination petite enfance) et au budget annexe des services assujettis à la TVA.  | Adoptée à l'unanimité<br>1 abstention |
| 2023/31            | Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 - Demandes de Subventions  | Approbation des programmes de travaux et leur plan de financement prévisionnel.<br><br>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'État les subventions s'inscrivant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 au taux le plus élevé possible.<br><br>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement. | Adoptée à l'unanimité                 |
| 2023/32            | Constitution d'un groupement de commande permanent et à la carte entre la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et ses communes membres | Approbation des termes de la convention constitutive d'un groupement de commande permanent et à la carte.   | Adoptée à l'unanimité                 |

|         |  |  |  |
|---------|--|--|--|
|         |  | Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention constitutive du groupement permanent et à la carte, laquelle définit les modalités de son fonctionnement.  |  |
| 2023/33 | Rucher école - Demandes de subventions   | <p>Approbation du programme de Rucher école,</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter auprès du Groupe Régional des Fondations en faveur de la biodiversité, une aide financière au taux le plus élevé possible,</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de cette opération, sachant que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.</p>                | Adoptée à l'unanimité  |
| 2023/34 | Copropriété Centre Halles – Galerie marchande – Place Saint-Pierre à Saumur – Acquisition de deux cellules commerciales appartenant à la SAS Cour des Baumettes (sous réserve) | <p>Décision d'acquérir de la SAS LA COUR DES BAUMETTES les lots n°124 et n°125 de la copropriété Centre Halles – Galerie marchande, en nature de locaux commerciaux, situés 32 place Saint-Pierre à SAUMUR ;</p> <p>Précisions :</p> <p>* l'acquisition est réalisée moyennant le prix net et forfaitaire de 48 000 € (quarante huit mille euros) ;</p> <p>* l'acte de vente sera régularisé aux frais de la Ville ;</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou sa première adjointe de signer l'acte de vente à intervenir ;</p>   | Adoptée à l'unanimité  |
| 2023/35 | Aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité : Approbation du règlement d'intervention commerce plus  | <p>Approbation du règlement en faveur du dispositif COMMERCE PLUS relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité, étant précisé que conformément à ce règlement, la Ville de Saumur cofinancera les projets à hauteur de 15 % des dépenses éligibles plafonnées à 7.500 €.</p> <p>Fixation pour la Ville de Saumur, les périmètres d'éligibilité au dispositif COMMERCE PLUS, à savoir :</p> <p>- pour la ville centre de Saumur, son périmètre de centralité correspondant au périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.),</p> | Adoptée à l'unanimité<br><br>(Les élus administrateurs des associations concernées n'ont pas pris part au vote). |

|         |   |  |  |
|---------|---|--|--|
|         |   | <p>- pour chacune des communes déléguées, leur périmètre de centralité.</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer les documents et tous les actes qui pourraient en découler.</p>   |  |
| 2023/36 | Exercice 2023 - Attributions de subventions   | Attribution des subventions de l'exercice 2023 pour un montant total de 1 343 339,41 €   | Adoptée à l'unanimité<br><br>(Les élus administrateurs des associations concernées n'ont pas pris part au vote.) |
| 2023/37 | Vente de biens mobiliers supérieurs à 4 600 euros   | Approbation de la mise en vente de différents biens mobiliers sur la plateforme AGORASTORE.  | Adoptée à l'unanimité  |
| 2023/38 | Adhésion SIEML- Groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie - Convention | <p>Autorisation accordée à Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération ;</p> <p>Adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité ;</p> <p>Autorisation accordée au représentant du coordonnateur de signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Saumur.</p> | Adoptée à l'unanimité  |
| 2023/39 | 4 rue des sablons à Bagneux – acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur ESNAULT et Madame BLANCHARD                                 | <p>Décision d'acquiescer de Monsieur Julien ESNAULT et Madame Delphine BLANCHARD, une parcelle non bâtie d'une surface de 53 m<sup>2</sup> et située 4 rue des Sablons à Bagneux ;</p> <p>Précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'acquisition est réalisée moyennant l'euro symbolique ;</li> <li>* l'acte de vente sera régularisé à Saumur, aux frais de la Ville ;</li> </ul> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou sa première adjointe de signer l'acte de vente à intervenir ;</p>   | Adoptée à l'unanimité  |
| 2023/40 | Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet – Elaboration du projet – Avis du conseil municipal                         | Émission d'un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet.   | Adoptée à la majorité<br><br><b>1 vote contre</b>  |

|         |   |   |  |
|---------|---|---|--|
| 2023/41 | Convention relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée par l'association ASEA (Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) 2023 - Approbation | <p>Approbation de la convention 2023/2024 sur la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée avec ajout d'une clause de revoyure à un an.</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer cette convention et tout acte en découlant.</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à verser la subvention de 31 298 euros à l'ASEA, suivant les modalités définies par la convention.</p>  | <p>Adoptée à la majorité</p> <p><b>11 votes pour</b><br/><b>19 abstentions</b><br/><b>5 votes contre</b></p> |
| 2023/42 | Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Maine-et-Loire (CDAD49) – Renouvellement de la convention constitutive   | <p>Renouvellement de la convention constitutive au Conseil Départemental d'Accès au Droit 49, pour une durée indéterminée, à compter de la publication de la présente convention.</p> <p>Autorisation du versement de la contribution financière annuelle s'élevant à la somme de 3 500 €.</p> <p>Précision sur les représentants de la Ville de Saumur à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du CDAD 49 : Madame Astrid LELIEVRE (titulaire) et Monsieur Patrice COMBEAU (suppléant).</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention constitutive et tout acte en découlant.</p> | <p>Adoptée à l'unanimité</p>   |
| 2023/43 | Demande de renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique  | <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demander le renouvellement de l'agrément auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,</li> <li>- signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,</li> <li>- ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire égale à 8,22% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.</li> </ul>                              | <p>Adoptée à l'unanimité</p>   |

|         |   |  |                       |
|---------|---|--|-----------------------|
| 2023/44 | Personnel municipal – modification du tableau des emplois et des effectifs                      | Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs du personnel municipal (Direction Service aux Familles et Direction de l'Aménagement et du Patrimoine).  | Adoptée à l'unanimité |
| 2023/45 | Mise à disposition de personnel entre le Centre communal d'action sociale et la Ville de Saumur | <p>Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent, pour exercer les fonctions de technicien hygiène et salubrité au profit de la Ville de Saumur, à raison de 50 % de son temps de travail hebdomadaire.</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre communal d'action sociale à la Ville de Saumur, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.</p> | Adoptée à l'unanimité |

Le Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET